

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC SEAGULL POUR LA FANFARE "NORTHMEN BRASS"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du festival des Mascarets 2026,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec SEAGULL domicilié 14, rue Notre Dame 76400 DIEPPE pour une représentation en centre-ville de la fanfare « Northmen Brass » le dimanche 12 juillet 2026 à l'occasion du Mascaret du sport pour un montant de 2.000 €.

Fait à Pont-Audemer, le 16 juin 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

